

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2022-371

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,
VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature au profit du Directeur Services Techniques Mr ROUXEL Nicolas,
VU la demande formulée par l'entreprise CIRCET sollicitant l'autorisation de régler temporairement la circulation **rue de la Cavée et rue de Caen** à l'occasion de travaux pour l'extension de la fibre optique sur des infrastructures existantes ou à créer,
CONSIDÉRANT que ces travaux auront lieu du **27 juillet 2022 au 19 août 2022**,
CONSIDÉRANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation de tous les véhicules ou engins à deux roues **s'effectuera par chaussée rétrécie du 27 juillet 2022 au 19 août 2022** :

- *Rue de la Cavée et rue de Caen, au droit des travaux.*

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise CIRCET.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le vingt-six juillet deux mil vingt-deux.

Pour le Maire et par délégation
Nicolas ROUXEL
Directeur des Services Techniques

